

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_018 - FINANCES MODIFICATION DES TARIFS PISCINES - ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE ET ENTRÉES GRATUITES 2026

La mission première des piscines publiques est de permettre l'apprentissage de la natation aux enfants. Cet apprentissage scolaire, qui apparaît dans les programmes officiels de l'Éducation Nationale, est validé par l'attestation de savoir-nager en sécurité (ASNS).

A ce titre, dans le cadre de l'organisation du savoir-nager mise en place depuis septembre 2023, ce sont près de 2 000 enfants qui auront bénéficié d'un cycle entre 8 et 12 séances (pour les primaires) à la piscine couverte intercommunale à Paray-le-Monial. Mais pour autant, nous ne savons pas si ces enfants y reviennent ensuite, ni si leurs familles sont des nageurs réguliers.

Dans la réflexion actuelle sur le dimensionnement de l'offre en termes de natation et baignade sur le Grand Charolais, il est important d'avoir des retours d'habitants. C'est à ce titre que la présente opération avait été initiée en 2022 et poursuivie depuis.

Il est à nouveau proposé d'offrir à chaque enfant, scolarisé dans une école élémentaire (CP à CM2) du Grand Charolais, une entrée gratuite pour l'une de nos piscines pour les mois de juillet et août prochain. Les enfants « instruits dans la famille » sont également concernés par la présente délibération. Pour les élèves des écoles maternelles, la gratuité est accordée de manière permanente aux enfants jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire.

Les enfants de moins de 10 ans devant être accompagnés, l'accompagnateur devra s'acquitter de son entrée. Ces personnes, comme les autres baigneurs seront sondés sur leur expérience et leur ressenti vis-à-vis de nos équipements. Il est primordial de recueillir des avis provenant des habitués, des vacanciers mais aussi des nouveaux usagers.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est régulièrement sollicitée pour remettre des lots à l'occasion de manifestations organisées dans les communes. Pour y répondre favorablement et assurer également la promotion des piscines et des activités, il est proposé de créer 100 entrées gratuites adultes, 20 entrées gratuites pour un cours d'aquagym et 20 entrées gratuites pour un cours d'aquabike.

Ces entrées gratuites seront matérialisées par un ticket numéroté. Sa remise aux caisses donnera lieu à une entrée gratuite.

Le Service de gestion comptable (SGC) du Charolais Brionnais a été interrogé sur la faisabilité juridique et a donné son accord.

De plus concernant la grille tarifaire aux usagers, celle-ci reste inchangée. Néanmoins il est précisé que le tarif « gratuit » des 3 piscines communautaires s'appliquera aussi pour l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite à compter de la présente délibération exécutoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'accord du Service de gestion comptable (SGC) du Charolais Brionnais,

Considérant l'offre estivale des piscines du Grand Charolais,

Considérant l'intérêt pour les enfants instruits sur le territoire du Grand Charolais de pouvoir accéder aux piscines,

Considérant la gratuité de l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite,

Considérant l'avis du Bureau exécutif du 08 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 22 janvier 2026,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'offrir une entrée gratuite valable du 04 juillet au 06 septembre 2026 dans l'une des piscines relevant de la Communauté de Communes à chaque enfant scolarisé au 14 avril 2026 dans une école élémentaire (du CP au CM2) située sur le territoire du Grand Charolais ou bénéficiant à la même date d'une instruction à domicile équivalente sous réserve d'être domicilié sur ce territoire,**
- De préciser que l'entrée gratuite dont bénéficient les enfants instruits dans la famille sera délivrée par la Communauté de Communes sur présentation de tout justificatif démontrant ce mode d'instruction,**
- De prévoir, au titre de l'année 2026, 100 entrées gratuites adultes, 20 entrées gratuites pour un cours d'aquagym et 20 entrées gratuites pour un cours d'aquabike qui pourront être remises à l'occasion de manifestation se déroulant sur le territoire du Grand Charolais,**
- D'instaurer la gratuité pour l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite sur l'ensemble des piscines communautaires,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions pour l'impression et la diffusion des bons valant entrée gratuite,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais